



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mardi 12 février 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

D'Emale, dans la Belgique, près Macstrick, ce 5 février. Pendant notre séjour dans nos cantonnemens, ne pouvant nous dispenser à combattre nos ennemis, nous nous amusons à chercher des trésors dans les villages, pays de Liège. Il y a grand nombre de carrières dans ce pays ; je suis descendu avec plusieurs Gendarmes, dans une qui avoit près de 300 toises de profondeur ; nous y avons trouvé de beaux lits complets, de belles courtpointes brodés en or, des ornemens d'église, des pièces de toile ; dans une autre, nous avons trouvé 40 malles, coffres ou cassettes fermés à clef ; dans 2 ou 3 qui étoient ouvertes, il y avoit des ciboires, soleils & quelques souvenirs en or, des écus de 6 livres & de nos ci-devant louis, quantité d'ornemens d'église, dans lesquels étoient des chemises de femmes ; dans d'autres, des bonnets ronds avec des étoiles, des tuniques, des lavabo, des petites pelottes sur lesquelles étoient brodés des inscriptions galantes. Ces effets paroissent provenir d'un prêtre de l'ancien régime. Tous ces effets ayant été

retrouvés de la carrière, on en a chargé 12 voitures à 4 chevaux, & tout notre trésor a été déposé au quartier-général de Liège, par l'ordre du général. Nous espérons en trouver davantage.

Signé HALLÉ, lieutenant-colonel-commandant.

FRANCE.

De Nice, ce 24 janvier. Hier nous fûmes attaqués à Coaraza par les Piémontois, au nombre de 1500, qui se propoisoient de surprendre le village. Heureusement la sentinelle avancée les aperçut ; une patrouille vint les reconnoître, ils firent feu sur elle ; la diane & la général furent battues, le bataillon fut sous les armes en moins de quatre minutes ; chaque compagnie se plaça dans une tranchée préparée, & tout le village fut à couvert. L'ennemi étoit embusqué dans les oliviers. Il étoit si près, qu'on-entendoit crier : *Français, rendez-vous, il ne vous arrivera rien.* Nos grenadiers, qui étoient dans un vallon au-dessus de l'ennemi, répondoient : *Tiens, nous voilà rendus,* & une décharge annonçoit aux Piémontois ce qu'ils en devoient croire. Dans tous

les intervalles nous chantions l'hymne sacrée : *Allons, enfans de la patrie*. L'ennemi qui avoit l'avantage de la position & du nombre, & qui nous attaquoit de tous côtés, faisoit de temps à autre des mouvemens pour avancer sur nous ; mais notre immobilité & notre feu soutenu, le faisoient rétrograder. Le combat a duré depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 : nous n'avons eu que 6 blessés, dont un dangereusement.

Il s'est déjà fait un échange de prisonniers. Les 8 volontaires de notre bataillon, qui avoient été pris le 23 decembre, du côté de Sospello, sont revenus au corps. On leur donnoit 18 onces de pain par jour, 3 sols & 3 picailons ; & aux officiers, 30 sols, un pain & une bouteille de vin.

De Carcassonne, ce 2 février. Le conseil de l'Aude interprète du vœu des citoyens de ce département, vient d'adresser la lettre suivante aux citoyens de Paris.

« Trois cents hommes libres vont dans tes murs ; étrangers aux sectaires, ils n'en serviront aucun ; soldats de la loi, le salut de la patrie est le cri de leur ralliement. Veiller à la défense des comices du peuple français, voilà leur diplôme. Parisiens, cette résolution généreuse, la déclaration des droits la ratifie. Te laisser plus long-temps la sentinelle exclusive de la représentation nationale, seroit reconnoître la primogéniture dans la grande famille, & consacrer un privilège. Un privilège ! Ainsi commence la servitude. Egalité sainte ! ah ! périsse la cité qui voudroit nous donner des chaînes ! Parisiens, cet appel de nos 300, à la garde du sanctuaire des loix, la sanction que nous avons donnée à ce bel acte de leur dévouement, ne peuvent pas être une insurrection contre le pouvoir législatif. Quoi ! les faisceaux sont l'attribut du souverain, le souverain est ici comme dans ton enceinte, & nous usurperions la représentation en partageant avec toi l'honneur de les porter ? Non le champ de mai est

la propriété de tous les Français, & chaque membre de la cité libre a comme toi l'initiative des faisceaux : tels sont nos droits ; voici nos devoirs ; Parisien, écoute : comptables à l'univers de la majesté de la nation, nos mandataires sont aussi les tiens, & tu te tais lorsqu'on les avilit, & tu souffre qu'on les outrage ! Quel est ton dessein ? que veulent ces hommes qui déshonorent ainsi la chaire curule, *la journée du 2 septembre* ? Mais quel est le français qui n'arracheroit pas cette page de nos annales ! *Un code de sang ! où fuir !* La liberté n'est elle donc plus la compagne des mœurs douces & hospitalières & l'intime ami de l'humanité ? L'insurrection ! mais où est donc le tyran ? Le trône n'a-t-il pas disparu ? N'avons-nous pas le droit d'accepter le contrat social le plus libre ? son interrègne n'est-il pas la plus grande calamité politique ? Silence donc à cette faction désorganisatrice ; il est temps que la loi commence. Parisien, qu'attends-tu ? Les proscriptions de Marius firent naître Sylla, & préparèrent la royauté d'Octave. Nos 300 le savent, ils sont debout. Malheur aux factieux si les tables fatales s'ouvrent encore ! Nos braves sont prêts à mourir pourvu que la liberté triomphe. Frappe, diront ils comme Arie ; les poignards du dictateur ou des triumvirs ne font pas de mal.

De Chef-Boutone, département des Deux-Sevres, ce 3 février. — Adresse des habitans à leurs volontaires.

« Nos fils, nos frères, nos chers amis, nos concitoyens, nous avons appris avec la plus vive douleur, que des volontaires égarés avoient abandonné leurs drapeaux, nous croyons qu'ils n'ont fait que céder aux insinuations de traîtres, qui sous le masque du patriotisme s'étoient introduits dans les bataillons, avec le dessein perfide de décourager par leurs discours leurs camarades, les exciter à se retirer, & par ce moyen de désorganiser l'armée. Vous êtes loin de vouloir les imiter

en vous déshonorant ; se retirer , quand on a des ennemis à combattre , est une véritable infamie Nous sommes donc sûrs de vous ; persistez , volontaires , dans vos sentimens . Quand les ennemis seront terrassés où soumis , ne demandez pas , attendez que la patrie vous dise : « mes enfans vous m'avez sauvée , portez dans vos foyers les lauriers que vous avez cueillis . » Alors , nos chers enfans , nos chers frères , nos chers amis , nos chers concitoyens , le jour où nous vous reverrons , où nous vous presserons contre notre sein , fera le jour de la joie . Quoique éloignés de plusieurs centaines de lieues , nous voyageons avec vous , nous partageons vos travaux , vos succès ; vous êtes toujours présents à notre mémoire . Soyez des modèles de patriotisme , de bravoure & de soumission à la discipline , & vous vaincrez . Nous sommes vos pères , vos frères , vos amis , vos concitoyens .

De Bordeaux , ce 5 février . Le 2 au matin , le commissaire ordonnateur de la marine reçut des ordres de mettre un *ambargo* sur tous les vaisseaux anglais , hollandais , russes , prussiens & autrichiens . Les mêmes ordres lui enjoignoient de suspendre la route des vaisseaux français , qui ne seroient pas chargés de munitions navales & comestibles , pour les ports de Brest , l'Orient , Rochefort & Toulon . — Des courriers furent à l'instant dépêchés à Libourne , Blaye , Pauliac & Royan , afin d'arrêter & désarmer tous les navires désignés dans les ordres du ministre . Le directeur des douanes , sur l'invitation qui lui en fut faite , donna les ordres les plus prompts à trois goëlettes bien armées d'arrêter tous vaisseaux qui refuseroient d'obéir ; enfin la municipalité & le directoire du département signalèrent leur zèle , & il fut enjoint aux municipalités riveraines de seconder les préposés du commissaire ordonnateur , & de requérir main forte des volontaires nationaux , dans le cas où il seroit nécessaire .

Le 3 , la garde nationale de cette ville , en exécution d'un arrêté du conseil-général du département , s'est assemblé au champ de mars . On a invité tous les citoyens qui la composent , à concourir , soit en personne , soit par souscription , à la formation d'un corps de 500 hommes , & à l'achat de deux pièces de canon , qui doivent être envoyés à Paris . La ville a déjà environ 300 hommes d' enrôlés . On espère que les 200 restans se trouveront facilement dans les autres districts . —

Paris . On dit que le fils aîné d'*Egalité* est fort

affecté de ce que son père a osé donner sa voix pour condamner à mort le chef de sa maison , qu'il n'a pu retenir son indignation , & qu'il lui a écrit une lettre pleine de reproches . Le général Biron , l'ancien ami du père , lui a , de son côté , écrit une lettre dans les termes du plus grand mépris , & lui a déclaré qu'il renonçoit à jamais à sa société . L'autre , fort de sa conscience , ainsi qu'il l'a annoncé lorsqu'il a voté pour la mort , est aussi peu sensible aux reproches de l'amitié qu'à ceux de la Nature .

§. M. d'Artois a pris décidément la route de Pétersbourg . Il paroît que le ci-devant *Monsieur* restera dans le pays de Prusse . Les émigrés se plaignent amèrement de la division qui règne entre les deux frères . Cet accident bien naturel qui leur a été funeste , leur paroît extraordinaire . *Monsieur* étoit monarchien . Breteuil agissoit en son nom , & avoit , à la vérité , un parti peu nombreux . M. d'Artois vouloit l'ancien régime , & tout l'ancien régime , jusqu'à ses chevaux , ses créanciers & sa garde , & il avoit pour lui tous les gens de cour . C'est dans cet état de chose , que *Monsieur* ayant été nommé régent , la jalousie a achevé de rendre impossible tout projet de réunion entre les deux partis . La noblesse de cour a été brouillée avec celle de province , & comme le disent aujourd'hui les émigrés raisonnables : « nous périssions ici par où nous avons péché en France » .

§. L. Prudhomme à ses concitoyens .

Des citoyens m'ont prévenu qu'on pourroit bien exercer sur ma personne & sur mes pressés des actes arbitraires , relativement à l'article sur le comité des douze , dans mon dernier N^o . 186 des Révolutions de Paris . Je les prie d'en recevoir mes remerciemens , & d'être tranquilles sur mon compte . Un homme accoutumé depuis quatre années à lutter contre tous les genres de despotisme ne redoute rien , & reste fidèlement à son poste pour défendre la liberté jusqu'à la mort .

Je me propose même de publier le plutôt possible un recueil des *Crimes des Comités des Recherches , de Surveillance , de Sûreté générale , depuis l'assemblée constituante jusqu'à ce jour inclusivement* . Paris , le 8 février , l'an deuxième de la République française .

§. P. Manuel au Rédacteur .

Vous avez peut-être connu l'incrédule qui avoit fait sa fortune , en pariant un écu contre toutes les nouvelles . Je serois bien sûr de faire la mienne ,

en parlant le plus petit des assignats contre toutes les dénonciations.

Il faut bien que nous ne soyons pas tout-à-fait Républicains; car ce qui n'est pas juste & ce qui n'est pas vrai, se fait & se dit encore. La calomnie passe pour du courage dans ces sociétés qui n'ont plus rien à faire pour la liberté, si elles ne veulent rien faire pour la loi. Là, le plaisir des patriotes même est de découvrir dans la vie d'un homme public sur-tout, des erreurs & des foiblesses, comme si, dans le plus beau bouquet de fleurs, on ne trouvoit pas toujours des feuilles & des herbes! Leur souffle impur ternit les meilleures actions. Qu'ils vous fassent un crime d'avoir de l'esprit, je leur pardonne; ce sont des pauvres qui ont de l'humeur. Mais la vertu!... on doit l'admirer, quand on ne sent rien pour elle.

§. Des nouvelles de Londres, du 5, annonce que par représailles on a mis hier matin l'embargo sur tous les vaisseaux français qui se trouvent dans les ports de l'Angleterre. Marer, envoyé de France, part de Londres ce soir à 7 heures. Son arrivée ici a voit été bien vue; M. Pitt l'avoit bien reçu, & l'on dit même qu'il n'a pas caché les motifs qui l'ont déterminé à mettre entre Chauvelin & lui une différence peu flatteuse pour le premier. Cet accueil étoit d'une augure favorable pour la mission de l'envoyé de la République; mais... comment expliquer les ordres donnés à cet envoyé de faire des propositions de paix, & cet autre ordre de mettre en même-temps l'embargo sur tous les vaisseaux anglais dans tous les ports de France?...

On dit, & cela pourroit être assez vrai, que le roi de Prusse connoît le mot de cette énigme, qu'on donne à deviner aux personnes qui ne sont pas initiées dans les mystères politiques.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Présidence du citoyen Bréard.

Séance du lundi 11 février.

On fait lecture d'une lettre de Cochelet, commissaire national dans la Belgique, qui apprend que les Liégeois ont appris avec plaisir, le décret qui déclare la guerre au stadhouder & au roi Georges;

il fait présager que si nos armées sont bien approvisionnées, elles prendront possession de Maestricht, quoique la garnison soit de 7 mille hommes.

On accorde aux habitans de la Corse, six mois pour se pourvoir en cassation contre les jugemens rendus par leurs tribunaux.

On fait le rapport des troubles qui ont eu lieu dernièrement dans le département de la Sarthe, à l'occasion des grains. Le rapporteur a conclu à ce que tous les malheureux entraînés dans ces insurrections fussent mis en liberté. La convention usant d'indulgence a accordé une amnistie, a éteint toutes les procédures, & néanmoins a excepté, de cette grace, ceux coupables de vol, de meurtres ou d'incendies; on a compris dans l'amnistie les excès amenés par l'abolition sans indemnités des droits féodaux.

Chabot vouloit avoir la parole pour demander un nouveau mode de confection des assignats; mais l'ordre du jour appelant la discussion sur l'organisation de la guerre, il a cédé la tribune à Garnier, qui s'est élevé contre le projet du comité, dont le principal objet est de réunir les troupes de ligne aux gardes nationales. La Combe-Saint-Michel a insisté pour ce plan; Aubri a demandé qu'il fut différé.

Le nouveau ministre de la guerre, Bournonville, obtient la parole; il demande ses six adjoints, qui sont Sedès, Dorlis, Saint-Dizier, l'Étranges, la Sausfaye & Felix. Il annonce que les affaires de son département se réparent avec rapidité, & que dans peu, si ses efforts sont secondés, tous les ressorts du ministère de la guerre, joueront avec une telle facilité, que nos nombreuses armées seront fournies de tout.

On reprend la discussion qui a occupé le reste de la séance sans être terminée, qui a été interrompue par une députation des 48 sections, qui demandoit instamment à être admise pour parler des subsistances. On l'a renvoyé au comité d'agriculture, qui a eu ordre des'assembler sur le-champ. La députation d'abord n'a pas voulu communiquer avec le comité, cependant elle y a paru; & sur le rapport, on a remis à demain à entendre les pétitionnaires pour parler des subsistances.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 1.
Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.